
DATE → 16 octobre 2020

OBJET → Réponse de RECYC-QUÉBEC à DQ1 – 1^{re} série LET Lachenaie

Question :

1. Dans le rapport recouvrement/enfouissement présenté dans le Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec (DB5, p. 46), comment sont considérées les matières acheminées dans les LET et utilisées pour la construction de chemins d'accès ou pour l'enrobage de drains? Sont-elles incluses dans la portion « recouvrement » du ratio?

Réponse :

Le tableau 1.5 et la figure 1.1 présents à la page 46 du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec (DB5) comprennent tous les deux les données déclarées par les lieux d'élimination en 2018 dans leur rapport annuel¹ comme étant utilisées en recouvrement ou autres usages, qui peuvent comprendre comme vous l'indiquez, des matières utilisées pour la construction de chemins d'accès ou l'enrobage de drainage par exemple.

Il faut cependant noter que dans ce rapport annuel l'indication de l'utilisation de matières résiduelles pour d'autres usages ne constitue pas une obligation. Nous avons appris en examinant la réponse du promoteur à l'une de nos questions posées au cours de l'étape de recevabilité du projet, qu'« en 2018, le tonnage de matériaux de construction reçu (108 772 tonnes métriques) n'a pas été indiqué dans cette section du rapport annuel destinée aux matières utilisées pour le recouvrement «autre que final »» (PR5.6, tableau QC2-1 à la page 3).

Ainsi, ce tonnage indiqué par le promoteur n'est pas inclus aux quantités présentées dans le Bilan 2018 de RECYC-QUÉBEC (DB5, p.46). Et nous n'avons aucune information si d'autres lieux d'élimination ont cette même pratique.

¹ Le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles exige que les exploitants d'installations d'élimination de matières résiduelles indiquent chaque année, dans un rapport au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la provenance, la nature et le poids des matières résiduelles qui ont été éliminées durant l'année. Pour plus d'informations : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/index.htm>.